

Communiqué de Presse

8 mars 2010

« Le Brésil continue à se présenter comme un pays à deux visages : des progrès remarquables dans la lutte contre la faim dans un contexte d'inégalités sociales profondes » selon le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation.

GENEVA– « Malgré des progrès remarquables, le Brésil connaît encore des carences dans le droit à l'alimentation » a indiqué le Rapporteur Spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Olivier De Schutter, alors qu'il présentait au Conseil des droits de l'homme les constats observés lors de sa mission dans ce pays*. Le Professeur De Schutter a séjourné au Brésil en octobre 2009 dans le cadre d'une mission visant à évaluer les progrès réalisés par l'Etat brésilien dans la réalisation du droit à l'alimentation.

« Mettre fin à la faim au Brésil requerra la consolidation des politiques sociales, une égalité accrue sur le plan de la répartition foncière, un soutien continu à l'agriculture de type familial et une réforme fiscale progressive ».

« Le Président Lula a permis au pays de progresser de manière significative dans la lutte contre la faim, avec des résultats concrets – par exemple la réduction de l'ordre de 73% de la malnutrition chez les enfants entre 2002 et 2008 – et l'établissement de mécanismes solides comme le SISAN (Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle) et d'institutions participatives telle que le CONSEA (Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle) » a indiqué le Professeur De Schutter qui a accueilli favorablement l'augmentation du salaire minimum qui, selon lui, « était essentielle pour étendre le marché de consommation intérieur et permettre au Brésil de résister mieux que d'autres pays à la crise alimentaire mondiale de 2008 ».

Il a énuméré les défis futurs : « l'insécurité alimentaire existe encore aujourd'hui pour 37,5 % des ménages brésiliens, un chiffre inacceptable pour une nation aussi riche que le Brésil. Cent millions d'hectares, soit 12% du territoire national, souffrent du phénomène du *grilagem*, l'appropriation frauduleuse de terres publiques par des intérêts privés, une grande injustice dans ce pays. Le processus de démarcation des terres pour les communautés indigènes et quilombolas ne se réalise que très lentement et la concentration des terres s'accroît dans certains états producteurs de sucre de canne comme celui de São Paulo ».

Selon le Professeur De Schutter, les raisons de se féliciter sont aussi nombreuses que celle de se lamenter. Il s'est dit inquiet de ce que certains mouvements sociaux luttant pour une plus grande égalité soient de plus en plus les victimes de la criminalisation : « Envoyer les forces de police ne remplace pas l'amélioration de la situation des très pauvres ».

Argumentant de ce que les choix de modèles de développement sont cruciaux, il a indiqué que « le Brésil a misé sur un modèle centré sur l'exportation avec l'expansion du soja et de l'éthanol provenant de la canne à sucre comme priorité première, mais les effets distributifs de ce modèle doivent encore être évalués. Il a de ce fait encouragé le Brésil à réaliser une évaluation détaillée et participative et a fait part de ses doutes quant au fait que les avantages du commerce mondial des biens agricoles aient pu avoir des retombées sur les groupes souffrant d'insécurité alimentaire comme les travailleurs journaliers ruraux, les sans-terre et les pauvres des zones urbaines.

Malgré les efforts significatifs du gouvernement brésilien à promouvoir l'agriculture de type familial, le modèle à grande échelle centré sur l'exportation continue de capturer un niveau disproportionné de soutien public. Quelque 47.000 grande propriétés – soit juste 1% des exploitations – couvrent 43% des terres tout en ne contribuant parfois que peu à l'emploi et en jouissant cependant d'un financement prioritaire dans le système de crédit agricole fédéral.

D'autre part, l'agriculture familiale produit 38% de la valeur totale de la production agricole, crée plus d'emploi et est plus productive par hectare. Selon le Professeur De Schutter, cette modalité agricole a été négligée pendant des décennies et, a-t-il ajouté, « le potentiel d'amélioration de la sécurité alimentaire au travers d'un soutien constant à l'agriculture familiale est considérable ».

Il a félicité le Ministre du Développement agricole pour la loi de juin 2009 organisant le programme d'approvisionnement pour l'alimentation scolaire (avec un minimum de 30%), le PNAE, par le biais d'assentamentos et d'exploitations de type familial. « Il s'agit en fait là de l'un des meilleurs leviers dont dispose le gouvernement brésilien pour réaliser le droit à l'alimentation pour tous. Le monde suit de près ce programme, il ne peut se permettre d'échouer ».

Le rapport reprend un ensemble de recommandations adressées à l'Etat brésilien qui sont cohérentes avec le vote récent par le Congrès national d'un amendement à la Constitution faisant du droit à l'alimentation un droit constitutionnel, vote chaleureusement applaudi par le Rapporteur Spécial des Nations Unies.

« Les Programmes Fome Zero devraient être consacrés par la loi, avec un budget spécifique suffisant de sorte qu'il ne soit pas possible de faire marche arrière et qu'une dynamique permanente de progrès et de développement soit créée » a affirmé le Professeur De Schutter.

« Le Brésil devrait par ailleurs envisager de se lancer de plein pied dans les approches agricoles les plus durables afin de devenir une source d'inspiration globale et à long terme aux yeux du monde. Il existe en effet un énorme potentiel non exploité de pratiques agro-écologiques innovatrices qui pourraient être intensifiées » a indiqué l'expert des Nations Unies, tout en lançant un appel à une évaluation participative à l'échelon national des mérites respectifs de l'agriculture familiale, de l'agro-écologie et de l'agriculture centrée sur l'exportation, comprenant les monocultures et les agrocarburants.

Les recommandations reprennent également le renforcement de la capacité du Ministère Public Fédéral afin d'assurer l'utilisation proactive des garanties constitutionnelles, une distribution plus large des terres pour les sans-terres et une modification de la perception des taxes ainsi que de l'utilisation des ressources publiques qui constitue une priorité essentielle pour le Professeur De Schutter. Le Rapporteur Spécial a souligné le fait que la nature régressive du système fiscal brésilien est un frein majeur à la possibilité de générer des fonds pour s'attaquer aux problèmes liés à la faim au Brésil. Par ailleurs, les revenus disponibles pour les familles pauvres, leur permettant de s'alimenter correctement, sont ainsi limités. Le Professeur De Schutter donne également son soutien à la proposition visant à ce que le Fonds Social Pre-Salt compte parmi ses objectifs le droit à l'alimentation, étant donné que le programme Fome Zero ne représente qu'un pourcent du budget national.

« Le droit à l'alimentation est réalisable au Brésil, mais il requiert de porter le regard sur l'avenir plutôt que de s'attacher à des vues conversationnistes. Mon rapport tente d'identifier les meilleures options possibles pour la période 2010-2015, dont certaines sont déjà prévues par le gouvernement tandis que d'autres ne le sont pas » a indiqué le Professeur De Schutter. « L'exemple du Brésil nous montre que, grâce à la volonté politique, il est possible de progresser ; toutefois, des inégalités profondes persistent et il faudrait en faire plus pour les combattre ».

Lors de sa mission (du 12 au 18 octobre 2009), le Rapporteur Spécial a rencontré plus de cent personnes parmi lesquelles les Ministres Celso Amorim, Patrus Ananias et Guilherme Cassel; les Présidents des deux Chambres du Congrès, M. Jose Sarney et M. Michel Temer ainsi que des représentants de toutes les institutions chargées de la sécurité alimentaire, en particulier le CONSEA et le CAISAN et un large éventail représentatif des organisations de la société civile.

Lire le rapport: <http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/13session/reports.htm>. **Pour plus d'informations sur le travail du Rapporteur Spécial,** veuillez consulter www.srfood.org ou www2.ohchr.org/english/issues/food/index.htm. **Contacts presse :** **Olivier De Schutter (+32.488.482004).** **Beatrice Quadranti (+41 22 917 9615 bquadranti@ohchr.org)** ou **Elaine Ryan (+41 22 917 9697 eryan@ohchr.org)** ou écrire à srfood@ohchr.org.

Olivier De Schutter a été nommé Rapporteur Spécial sur le droit à l'alimentation en mai 2008 par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Il est indépendant de tout gouvernement et de toute organisation.